

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 28 avril 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : **9**
- En exercice : **9**
- Présents à la séance : **5**
- Qui ont pris part à la délibération : **5**
 - POUR : **5**
 - CONTRE : **0**
 - ABSTENTION : **0**

Date de la convocation : 17/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 du mois d'avril, à **15 : 30 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la communauté d'agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint : 5** conseillers présents : Louis POZZO di BORGIO, Paul TIERI, Marie-Hélène PADOVANI, Philippe CIMINO, et 4 conseillers absents : Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre ORSINI, Jean-Martin MONDOLONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à **l'élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Marie-Hélène PADOVANI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°306 du- 28 04 2026

Domaine : Budget primitif 2026 – Eau Potable

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions des articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;
Vu la délibération datée du 12 mars 2026 relative au débat d'orientation budgétaire ;
Considérant le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire dont il a été pris acte le 12 mars 2026 ;

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20260429-2026-309-DE Date de télétransmission : 29/04/2026 Date de réception préfecture : 29/04/2026 Page 1 sur 2 |
|---|

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 28 avril 2026

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 2

Délibération n°306 du 28 04 2026

Domaine : Budget Primitif 2026- Eau potable

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Décide d'adopter le budget primitif eau potable 2026 de la régie, en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit et joint en annexe à la présente délibération :

BUDGET EAU POTABLE

| | Dépenses totales | Recettes totales |
|------------------------|----------------------|----------------------|
| Section Fonctionnement | 11 499 601,74 | 11 499 601,74 |
| Section investissement | 2 430 794,46 | 9 148 627,34 |
| TOTAL | 13 930 396,20 | 20 648 229,08 |

2/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20260429-2026-309-DE Date de télétransmission : 29/04/2026 Date de réception préfecture : 29/04/2026 Page 2 sur 2 |
|---|